



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

institutions communautaires

Question au Gouvernement n° 2700

Texte de la question

CONTRIBUTION DE LA FRANCE SUR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

M. le président. La parole est à M. Yves Bur.

M. Jean-Marie Le Guen. Où est le Premier ministre ?

M. le président. Je vous en prie, seul M. Bur a la parole.

M. Jean-Marie Le Guen. Nous attendons le Premier ministre !

M. Yves Bur. Monsieur le président, je souhaite interroger Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la contribution que la France a récemment transmise à ses partenaires pour améliorer le fonctionnement des institutions à partir des traités existants. La presse s'est faite l'écho de ces propositions, formulées dans le cadre de la période de réflexion décidée par les chefs d'État et de Gouvernement en juin 2005, après l'échec des référendums en France et aux Pays-Bas, et en vue du prochain Conseil européen sur l'avenir de l'Union. Madame la ministre, comment doit-on interpréter ces propositions au regard du traité constitutionnel ? Auront-elles une incidence sur ce texte et sur son avenir ? Si oui, laquelle ? Un an après le non au référendum, la question se pose avec acuité, car en l'absence du " plan B " promis avec aplomb par les adversaires de l'Union, l'Europe fait du surplace et risque la paralysie. Pouvez-vous nous préciser les grands axes de la contribution française, qui vise à améliorer le fonctionnement des institutions européennes ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Mme Catherine Colonna, *ministre déléguée aux affaires européennes*. Monsieur le député, depuis le mois de juin dernier, le Gouvernement a donné la priorité à l'Europe des projets, en vue d'instaurer une Europe plus efficace, plus concrète, répondant mieux aux préoccupations des citoyens en matière de croissance, d'emploi et de sécurité, favorisant les investissements dans la recherche et l'éducation ainsi que dans le domaine de l'énergie. Dans le même temps, le conseil européen de juin 2005 a décidé d'ouvrir une période de réflexion sur les institutions et sur l'avenir de l'Europe, dont il doit tirer les enseignements au mois de juin prochain. Notre pays a donc élaboré des propositions, dans le cadre des traités existants, sous la forme d'une contribution à la réflexion commune. Comme le chef de l'État l'a souhaité, celle-ci a été transmise à nos partenaires la semaine dernière. Il est à la fois possible et nécessaire de sortir du *statu quo* institutionnel, sans préjudice de la question de l'avenir du traité constitutionnel.

M. Jean-Pierre Brard. Il est mort !

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. Non seulement il n'est pas interdit d'améliorer ce qui existe déjà, mais cela est même fortement recommandé : l'Europe doit fonctionner de manière plus efficace et plus démocratique.

La liste des améliorations possibles pourrait être longue, mais nous nous sommes concentrés sur quelques sujets correspondant aux attentes de nos citoyens : renforcer le rôle des parlements nationaux et celui du Parlement européen, notamment dans le cadre de la coopération judiciaire pénale ;...

M. Jacques Myard. Certainement pas !

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. ...utiliser la majorité qualifiée là où c'est possible, et les textes le permettent, par exemple, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ou pour accroître la

dimension sociale de l'Union européenne ; mieux coordonner l'action extérieure de l'Union européenne,...

M. Jacques Myard. Pour quoi faire ?

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. ...qu'il s'agisse de sa conduite ou de la représentation externe de l'Union ; améliorer la coordination des politiques économiques pour les rendre plus efficaces.

Telles sont les propositions qui ont été transmises à nos partenaires, au Parlement européen et à la Commission, où le président Barroso leur a fait bon accueil. Je les ai également présentées à la présidence autrichienne à Vienne. Comme vous le voyez, monsieur le député, s'agissant de l'Europe, la France a l'initiative !
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2700

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mai 2006